

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

DÉPOT DU TABLEAU DE RECTIFICATION

Le maire de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux informe les électeurs que le tableau rectificatif de la liste électorale a été déposé aujourd'hui le 10 janvier 2012 au secrétariat de la Mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance.

Tout citoyen omis peut réclamer son inscription et tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit, du 11 au 20 janvier devant le Juge du Tribunal d'Instance.

A Lumigny, le 10 janvier 2012

Le Maire,

